

Joachim CHEVREAU



Un disciple ludois de Noé

Ce 19 juin 1790, c'était un samedi, toute l'administration municipale était en séance sous la présidence de Michel Charles Lenoir de la Cochetière et on y reconnaissait en outre Jean Baptiste Papin-Dugravier, qualifié de bourgeois, Pierre Chev , un tanneur, Georges M r  et Julien Thi ry, tous deux marchands, Louis Blot, un serrurier, et enfin Jean Baptiste Oreau, le procureur de la Commune.

Comme Renault le secr taire-greffier ordinaire est absent, on a requis Pierre Testard, ma tre  crivain, pour r diger le proc s-verbal¹.

Quel est donc l'objet de cette r union ? Tout bonnement pour proc der   la continuation de la confection des r les d'imposition. Difficile travail s'il en est.

Nos  diles sont pench s depuis un moment sur leur t che, quand Anne Chedan demande    tre entendue.

Anne Chedan, c'est la femme de Joachim Chevreau, un bourrelier, avec qui elle habite sur la place du march  une petite maison aujourd'hui disparue. Pour la situer, face au magasin Viv co.



A.D. de la Sarthe – Plan cadastral du Lude de 1811

Le couple est mari  depuis cinq ans et a quatre enfants dont deux semblent morts en bas  ge.

Et que justifie l'intervention de la jeune femme ? Est-elle venue r clamer sur son imposition ?

¹ Archives municipales du Lude – D 58

Vous n'y êtes pas... Non, elle est tout simplement venue exposer « *qu'elle a le malheur d'avoir un mari qui se livre depuis la première année de son mariage à la plus honteuse débauche passant les jours et les nuits dans les cabarets où il dépense avec ses compagnons et les premiers venus qui s'y trouvent tout ce qu'il peut gagner... qu'il perd absolument la raison* ». Le fait est bien connu de nos agents municipaux.

Elle poursuit que malheureusement pour elle son mari a le vin furieux, ce que nos édiles ont pu constater en remarquant des traces de coups sur la malheureuse femme.

A de nombreuses reprises, elle a dû se réfugier chez des voisins, et le plus souvent chez ses parents où elle a séjourné des mois entiers.

Par trois fois déjà, Chevreau a connu la prison municipale, mais sans pour autant s'amender !

Dans ses sanglots, elle relate que son mari « *depuis jeudi dix sept de ce mois sur les quatre heures et demie du soir jusqu'à ce moment il a passé tout ce tant² dans les cabarets d'où il n'est revenu que hier à deux heures et demie du matin ivre et furieux contre la comparante* ».

Bien entendu, elle refusa de lui ouvrir la porte... Mais, avec son bon cœur habituel, elle finit par consentir à le laisser entrer dans la maison vers trois heures et demie croyant (la naïve ...) « *que son vin était cuvé et son ivresse dissipée* ».

Là, elle n'échappera aux coups qu'en se réfugiant dans la chambre haute de la maison, son mari s'affalant sur un lit se trouvant dans la pièce d'entrée

Il n'avait pas encore fini de cuver que sur les six heures et demie du matin il ressortait boire dans différents cabarets jusqu'à cinq heures du soir.

Comme on s'en doute, la pauvre femme ne l'avait pas attendu, s'étant réfugiée chez les époux Motet, des voisins.

Ne trouvant personne au logis, Notre Chevreau s'en retourna à l'auberge du Grand Saint Louis alors tenue par Pierre Tessier et sa femme, Marie Gaillard. L'ivrogne n'avait que la rue à traverser.

Déception pour lui, on refusa de le servir et on alla même chercher sa femme pour tenter de le raisonner, la débitante lui représentant « *qu'il faisait bacanal pour avoir du vin* ».

² A noter au passage que si Pierre Testard était maître écrivain, son orthographe était cependant incertaine

Au vu de sa femme, Chevreau voulut se jeter sur elle à plusieurs reprises ; il en fut heureusement empêché par le couple Tessier. Le forcené, « *outré de colère menaça la comparante de bien la frapper et lui dit qu'aujourd'hui il aurait sa vie ou qu'elle aurait la sienne* ». Belle perspective en vue.

De dépit, Chevreau s'en fut trouvé des compagnons de beuverie dans plusieurs cabarets sur la place du Champ de Foire où fleurait bon la Révolution.



Gouache des frères Lesueur – Musée Carnavalet

Le couple Tessier déconseilla alors à cette femme désemparée de rentrer chez elle, et lui offrirent même l'hospitalité. Bien lui en prit, car notre boucher, certainement bien bourré, s'en revint dans sa maison sur les trois heures du matin. On imagine dans quel état.

Dès neuf heures, il en ressortait pour aller boire de cabaret en cabaret dont il ne ressortit que « *très ivre et très furieux et disposé à exécuter sa menace* ».

On comprend donc que la malheureuse femme, n'en pouvant plus, venait se mettre sous la sauvegarde et la protection du corps municipal.

Celui-ci, à l'unanimité, ayant connaissance « *de l'inconduite, des débauches, de l'ivrognerie, des fureurs, des brutalités dudit Chevreau et du danger que court sa dite femme lorsqu'il est pris de vin, pour la conservation de ses jours et pour préserver cette ville d'un incendie que l'état actuel de son ivresse pourrait causer* » décide donc qu'il serait mis dans un lieu de sûreté, après que l'on se soit assuré de sa personne par quatre ou huit fusiliers de la garde nationale. Pourquoi pas le G.I.G.N. ?

Restait à exécuter la décision.

Ce fut fait dès le 21 juin sur les huit heures et demie du soir, quand les officiers municipaux se transportèrent au domicile de Chevreau pour en ouvrir la porte. On craignait toutefois que celui-ci se soit absenté ou caché car depuis plus de deux fois vingt quatre heures nul ne l'avait vu.

On tenta, mais en vain, d'ouvrir la porte, celle-ci étant « *crouillée au-dedans* ». Le serrurier Pierre Rifflet fut donc requis pour y procéder, ce qu'il exécuta promptement.

Ayant pénétré dans la pièce basse puis la cave, point de Chevreau. Le biquet s'était-il enfui ?

On grimpa alors à l'étage où, dans la chambre unique, se trouvaient deux lits, le premier étant « *teint et couvert de sang* », tout comme l'oreiller trouvé par terre. Sur le second, était étendu le corps de Chevreau, sans vie.

L'affaire prenait une autre tournure, nos officiers municipaux n'étant pas compétents pour examiner si la mort est « *naturelle ou si elle a été causée par quelque assassinat* ». La seule chose qu'ils se bornèrent à constater, c'est que le cadavre menaçait d'une « *putréfaction très prochaine* » et qu'il était indispensable qu'il soit inhumé dès le lendemain matin.

Après quoi, et s'étant assurés qu'aucune des ouvertures de la maison n'avait été fracturée, ils se retiraient sur les onze heures du soir. Il était grand temps d'aller souper et leur visite avait dû leur ouvrir l'appétit.

La justice saisie fut prompte à examiner l'affaire ; on n'était pas au XXI^e siècle. Elle conclut à une mort naturelle causée vraisemblablement par un éclatement du foie. Ce n'est surprise pour personne.

Le 22 juin, « *sur l'ordonnance de Mrs de justice* », le vicaire Gillon inhumait Joachim Chevreau. Il avait alors 37 ans.

Anne Chevreau pleura-t-elle la mort de son mari ? En tout cas, il lui laissera un souvenir puisque le 2 février 1791 elle donnait le jour à un petit Joseph qui ne vécut qu'une seule année.

En tout cas, elle ne voulut pas rester dans sa maison et dès le 30 juillet la louait à François Janson le régisseur de la terre de la Grifférie.³

Echaudée par sa malheureuse expérience maritale, elle restera veuve jusqu'au 2 avril 1836, date à laquelle elle s'éteindra à l'hospice du Lude, âgée de 77 ans.

Atelier généalogique de la M.J.C.

Alain LABBE

Octobre 2012

³ A.D. de la Sarthe – Minutes Le Camus – 4 E 120/166